

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 février 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josyane BERTIN

: 0001 013000 Délibération n°2025-013

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 7

AFFAIRES GENERALES
GIP DU PENTHIEVRE – DEPART ET ENTREE D'UN ADHERENT
MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE – REPRESENTANTS

Le Groupement d'intérêt public (GIP) du Penthievre a pour objet de gérer les éléments principaux de

la fonction restauration de ses adhérents (de la production à la distribution des repas). Il prend en charge les approvisionnements en matières premières en fonction des besoins et propose un service de portage de repas à domicile. Lamballe Terre & Mer est adhérente au GIP du Penthièvre.

Par courrier du 26 décembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Hillion a informé le GIP du Penthièvre de sa décision de résilier son adhésion au Groupement au 1^{er} janvier 2025. Par ailleurs, par courrier du 12 juillet 2024, le Centre de Formation de la Maison Familiale Rurale, situé Place du champ de Foire au haras national, demande à adhérer, au 1^{er} janvier 2025, au GIP du Penthièvre.

Le Conseil d'Administration du GIP a pris acte de la résiliation le 26 juin 2024 et a accepté l'adhésion le 27 novembre 2024. Ces modifications impliquent de modifier les articles de la convention constitutive :

- Article 1, qui fixe la constitution et la dénomination des membres du groupement,
 - Article 8, qui fixe les objets et les moyens des membres,
 - Article 12-1, qui fixe le nombre de représentants de chaque membre au Conseil Administration.
- Ainsi, les droits statutaires et le nombre de siège sont modifiés comme suit :

	Répartition actuelle		Nouvelle répartition	
	%	Sièges	%	Sièges
Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	43,20	5	50,02	5
Lamballe-Armor	20,28	3	15,59	2
CIAS Lamballe Terre & Mer	19,60	2	15,40	2
CCAS Hillion	5,04	1		
Andel	1,39	1	4,68	1
Lamballe Terre & Mer	2,17	1	2,39	1
CCAS Quintin	4,22	1	4,98	1
Erquy	2,59	1	4,83	1
Athéol	1,51	1	1,81	1
Centre de formation MFR			0,31	1
CSE du Penthièvre				1

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la modification de la convention constitutive du GIP du Penthièvre,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive modifiée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Mme URVOY ne prend pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

28 FEV. 2025

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 MAR. 2025

De la publication le

3 MAR. 2025

Pour le Président
par délégation
Madie MICHEL
Directrice
Administration Générale